



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 10

Réunion du mercredi 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le mercredi vingt septembre, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Sophie PARRA D'ANDERT

MM les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Anne Marie DEVILLE, Mme Mireille DUNOYER

Etaient absents excusés,

MM. les membres nommés : Mme Nicole GERARD, Mme Brigitte RAMBAUT

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Nicole GERARD à Mme Mireille DUNOYER.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230920_04

FINANCES

OBJET : Adhésion à l'association ADULLACT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le CCAS de Thonon-les-Bains souhaite adhérer à l'association Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) pour bénéficier des outils et services déployés,

Considérant que l'association Adullact dispose de compétences mutualisées pour mener à bien ce type de mission dans les collectivités locales,

Considérant la nécessité de souscrire à l'adhésion pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026.

Les collectivités doivent faire face aujourd'hui à un triple défi :

- Le premier : la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité, nécessitant de la confiance dans l'autonomie et les structures horizontales ;
- Le second : la nécessité de l'interopérabilité imposée par les référentiels qui doit nous conduire à utiliser les protocoles et les formats ouverts et par conséquent les technologies les plus adaptées et les plus adaptables ;
- Le troisième : la dépendance vis à vis de compétences et de la suprématie d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi ceux qui voudraient maintenir les collectivités dans une situation de client captifs.

Dans ce contexte, l'association Adullact permet de soutenir et de coordonner l'action des administrations.

Il est proposé que la ville de Thonon-les-Bains, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Thonon-les-Bains (CCAS), adhèrent à l'association Adullact à partir du 1^{er} octobre 2023.

Cette adhésion permet de pouvoir bénéficier de services spécifiques aux collectivités territoriales, notamment :

- De rejoindre une communauté de collectivités afin de mieux utiliser l'argent public ;
- D'avoir accès à un espace de téléchargements de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Dans le cadre du déploiement de logiciels métiers et de nouveaux outils numériques, l'Adullact met à la disposition de la ville et du CCAS des services performants notamment une plateforme de Tiers de télétransmission homologuée ACTES et HELIOS en remplacement de l'actuelle qui n'est pas interfaçable avec les nouveaux outils de la collectivité.

Le coût annuel de l'adhésion à l'Adullact pour le CCAS le coût est de 500€/an.

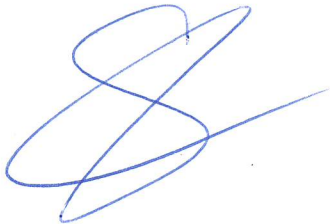
Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver l'adhésion à l'Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales), ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de du CCAS, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

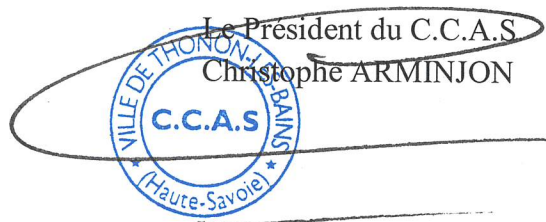
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des présents et pouvoir, sur proposition de Monsieur le Président de séance, les propositions présentées.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.
Christophe ARMINJON



Publié sur le site internet
de la commune
le 25 septembre 2023